

# DÉCISION DU MAIRE

**N° 2024-007**

***Approuvant la signature d'un contrat d'acquisition d'œuvre***

Le Maire de la commune de Marcoussis,

**VU** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

**CONSIDERANT** que la ville de Marcoussis souhaite acquérir une œuvre d'art dans le cadre d'un appel à projet 2024

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de signer un contrat pour matérialiser cette acquisition ;

## DÉCIDE

### **ARTICLE 1**

Il est conclu un contrat avec Olivier THOMAS 51, rue du Faubourg St Denis 75010 PARIS et la ville de Marcoussis.

### **ARTICLE 2**

Le présent contrat a pour objet de fixer un cadre de coopération entre les parties pour la création de l'œuvre « Space Gardeners » proposée par Olivier THOMAS.

### **ARTICLE 3**

Le présent contrat engage la ville à prendre en charge le règlement complet dont le montant est inscrit au budget de la ville 2024 pour un montant de 10 000 euros.

**ARTICLE 4**

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Madame la comptable public.

**ARTICLE 5**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Marcoussis, le 18/01/2024

Le Maire,  
**Olivier THOMAS**

